PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 170 - JUILLET 2014

SOMMAIRE

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2014183-0002 - AP portant désignation de M. Didier MONTCHAMP, PDDS,
SGAMI de la zone de défense et de sécurité Nord pour assurer la suppléance de M. Serge BOULANGER, Sous- Préfet, Directeur de cabinet pour toute décision concernant les personnes dont les troubles mentaux compromettent l'ordre public ou la sécurité des personnes ainsi que pour les décisions relatives aux gardes médicales et à la continuïté des soins dans le département 1

PREFET DU NORD

Arrêté n °2014183-0002

signé par
Dominique BUR - Préfet du Nord

le 02 Juillet 2014

59_Préfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques

AP portant désignation de M. Didier MONTCHAMP, PDDS, SGAMI de la zone de défense et de sécurité Nord pour assurer la suppléance de M. Serge BOULANGER, Sous-Préfet, Directeur de cabinet pour toute décision concernant les personnes dont les troubles mentaux compromettent l'ordre public ou la sécurité des personnes ainsi que pour les décisions relatives aux gardes médicales et à la continuïté des soins dans le département

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des politiques publiques

Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'État

Arrêté préfectoral portant désignation de M. Didier MONTCHAMP, Préfet délégué pour la défense et la sécurité, Secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord pour assurer la suppléance de M. Serge BOULANGER, Sous-Préfet, Directeur de cabinet pour toute décision concernant les personnes dont les troubles mentaux compromettent l'ordre public ou la sécurité des personnes ainsi que pour les décisions relatives aux gardes médicales et à la continuité des soins dans le département

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord
Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Commandeur de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de la santé publique concernant l'hospitalisation d'office, et notamment l'article L3213-1 ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de M. Dominique BUR, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu le décret du 22 juillet 2011 portant nomination de M. Marc-Étienne PINAULDT, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu le décret du 30 août 2013 nommant M. Didier MONTCHAMP, Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord ;

Vu le décret du 14 février 2014 nommant M. Guillaume THIRARD, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 27 mars 2014 portant nomination de M. Serge BOULANGER, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord -Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2014 portant délégation de signature à M.Serge BOULANGER, Sous-préfet , Directeur de cabinet ;

Considérant l'absence simultanée les 03 et 04 juillet 2014, dans le département du Nord, de M. Serge BOULANGER, Sous-préfet, Directeur de Cabinet, de M. Marc-Étienne PINAULDT, Secrétaire Général de la préfecture du Nord et de M. Guillaume THIRARD, Secrétaire Général adjoint de la préfecture du Nord ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1er - Délégation de signature est donnée dans le département du Nord durant les journées des 03 juillet 2014 et 04 juillet 2014, à M. Didier MONTCHAMP, Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, pour toute décision concernant les personnes dont les troubles mentaux compromettent l'ordre public ou la sécurité des personnes et notamment les arrêtés d'hospitalisation d'office (article L3213-1 du Code de la santé publique) ainsi que pour les décisions relatives aux gardes médicales et à la continuité des soins dans le département.

Article 2 - Le Secrétaire général de la préfecture du Nord et le Préfet délégué pour la défense et la sécurité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le - 2 JUIL. 2014

Dominique BUR